

## **Association Mille Vents Debout pour la protection du plateau de Millevaches**

8, Orluc

19170 Pérols sur Vézère

**Préfecture de la Corrèze**

19000 TULLE

Pérols, le 18 avril 2022

Madame la Préfète,

Le promoteur allemand RWE a déposé fin mars 2022 dans vos services une demande d'autorisation Environnementale pour son projet éolien industriel situé sur les communes de Bonnefond, Bugeat, Gourdon-Murat et Pérols-sur-Vézère (dossier pris en charge par Mr Chapelain à la Préfecture de Tulle).

Notre association *Mille Vents Debout pour la protection du plateau de Millevaches*, de type loi 1901, a pour objet la protection de l'environnement des communes concernées et réclame depuis janvier 2020 l'association du public à l'analyse de l'opportunité de ce projet situé en plein cœur du Parc Naturel Régional sur des zones classées pour leur caractère remarquable, leur biodiversité et leur patrimoine paysager. Nous souhaitons avant tout défendre l'environnement, protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti et la qualité des paysages.

Nous ne nous opposons pas de manière dogmatique au développement éolien et l'acceptons lorsqu'il est maîtrisé. Nous souhaitons également privilégier l'intérêt général avant les revenus hypothétiques des propriétaires terriens intéressés. Notre rôle est donc avant tout d'informer les citoyens sur ce type de projet industriel aux lourdes conséquences, et de permettre sa participation à la décision publique qui sera la vôtre. Nous n'ignorons pas que vous partagez cet objectif, ayant constaté les refus régulièrement opposés par les préfectures à des projets privés intégrant insuffisamment les enjeux environnementaux.

Face à ces enjeux, nous avons vainement essayé d'obtenir une véritable concertation publique préalable, organisée par les mairies pour débattre de la place de l'éolien industriel sur le plateau de Millevaches. Cette concertation aurait permis d'obtenir une décision stratégique et planificatrice pleinement partagée par les représentants locaux et les administrés. Cela n'a pas eu lieu. Ce projet est devenu un véritable sujet de rupture entre deux camps, ce que nous regrettons.

Jusqu'à présent donc, aucune concertation préalable respectant les critères minimum de la concertation publique n'a eu lieu. Le promoteur a engagé une campagne de communication pour assurer la promotion du projet, et non une concertation puisque si des informations ont bien été délivrées, aucune remarque citoyenne n'aura été écoutée et donc prise en compte.

Nous constatons également que RWE adopte une attitude très opaque pour le déploiement du projet, puisque le dépôt de demande d'autorisation, initialement prévu en 2021 a été reporté début 2022, et l'enquête publique décalée d'un an (annoncée actuellement en décembre 2022). Au vu des refus de la part de vos services pour des projets semblables, le promoteur espère vraisemblablement un contexte politique plus favorable, notamment après l'élection présidentielle.

**Sans attendre l'enquête publique, nous souhaitons donc obtenir communication du dossier de demande d'autorisation environnementale déposée, s'agissant d'un document administratif en matière d'environnement, et nous vous adressons des documents démontrant le caractère non pertinent et même dangereux de ce projet pour notre territoire d'exception.**

### **Impact sur la biodiversité.**

Vous pourrez constater notamment que le respect des zones de biodiversité les plus sensibles tout comme les promesses de respecter notre patrimoine paysager et de s'éloigner au maximum des habitations, auront été balayés par la volonté d'implanter, quoiqu'il en coûte, des aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur sur nos quatre communes.

Nous nous permettons de porter à votre connaissance les cartes visualisant l'implantation des aérogénérateurs en relations avec:

- Les zones humides (Doc.N°1)
- Les zones protégées ZPS et ZSC (Doc N°2)
- Les zones ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2 (Doc.N°3)
- Le Site d'Intérêt Ecologique Majeur n° 23 de la vallée du ruisseau de «l'échameil» (mesure 6 de l'axe 1 de la charte de parc 2018-2033 : Doc.N°4)
- Les voies de migration pour l'avifaune d'importance nationale (Doc.N°5)

### **Pollution nocturne**

Le projet de RWE sacrifiera l'une des caractéristiques importante et remarquable de notre territoire labélisé **Réserve Internationale de Ciel Etoilé** en novembre 2021, la 4<sup>ème</sup> en France mais la première à concerner un territoire habité : la nuit n'y sera plus noire

### **Impact sonore**

Le plateau de Millevaches est particulièrement silencieux. Le niveau de bruit actuel mesuré par RWE est extrêmement faible (avec une moyenne inférieure à 30dB sauf en cas de grand vent selon leurs propres relevés). Ceci constitue un patrimoine sensoriel (selon la Loi visant à définir et protéger le Patrimoine Sensoriel des Campagne Françaises n°2021-85 du 29 janvier 2021), qui est très désormais très rare et qui serait là encore irrémédiablement détruit par les éoliennes puisque celles-ci sont prévues à proximité **immédiate** des maisons.

Mais le positionnement des éoliennes pose également d'autres problématiques, notamment :

-**E1** posée en surplomb de la route départementale de Pérols sur Vézère à Orluc où passe un circuit de randonnée « les Hauts de Pérols» qui font partie d'un ensemble de quatre randonnées en étoile existant depuis 3 ans. Ces circuits ont été mis en place pour compléter l'offre touristique d'un gîte communal de grande capacité situé dans le bourg de Pérols et actuellement en cours d'étude. Les cartes ci-jointes montrent l'intérêt de ce circuit qui permet d'accéder aux points de vue remarquables dominant une grande partie de notre région. L'implantation de cette éolienne E1 nuirait infailliblement à ce projet touristique proposé par la commune. (Voir la carte des circuits de randonnées et celle des «Hauts de Pérols», doc.N°6-7.)

-**E2** nécessite, d'après un projet de transport existant présenté aux mairies, notamment la création d'une piste avec le comblement d'un fond humide pour traverser le «ruisseau des rochers» à Orluc. En dehors de la destruction totale d'une zone emblématique de notre plateau, il y a un fort risque de pollution de la Vézère. (Voir la carte jointe : doc. N°8).

L'éolienne E2 fait face au village d'Orluc et est positionnée à 550m d'habitations avec un impact désastreux sur la santé de leurs résidents et sur l'environnement. (Voir photos : doc. N°9-10)

-**E3** serait en surplomb du village de la Nouaille sur la commune de Bonnefond et dans le Périmètre de Protection Rapprochée de la zone de captage. Ce positionnement présente un fort risque de pollution au cours des travaux de mise en place et ensuite d'avaries de fonctionnement (fuites d'huile). Cela provoquerait la dégradation et la pollution définitive de l'alimentation en eau de l'ensemble du village de la Nouaille. (Photo position E3/Captage : doc.N°11-12).

Notre mouvement a déjà reçu le soutien de nombreux élus et structures publiques :

- Le Conseil Départemental de la Corrèze a voté en faveur d'un moratoire contre l'éolien,
- Le bureau syndical du Parc Naturel Régional de Millevaches, a voté une motion, délibération n° B .2019-100 en décembre 2019 pour la création d'une zone tampon sans éolienne de 3 000 mètres autour de la ZPS Natura 2000 Millevaches. Le comité syndical «approuve la stratégie énergies renouvelables», délibération n° C.2021-22 le 30 novembre 2021 dans laquelle, il est souligné : « ne pas soutenir les projets éoliens sur le territoire du PNR».
- La mairie de Bonnefond a voté contre la signature des conventions autorisant RWE à utiliser les voies et chemins communaux,
- La nouvelle équipe municipale de Gourdon-Murat a voté contre ce projet éolien,
- La commune de Bugeat refuse de signer l'autorisation d'utilisation des voies et chemins communaux par RWE.

Seule la commune de Pérols-sur-Vézère refuse tout débat démocratique avec le public et continue de se faire le porte-parole du promoteur.

Un recours a été déposé par notre association en septembre 2020 au Tribunal Administratif de Limoges contre une délibération de la mairie de Pérols s/Vézère, pour « suspicion de conflit d'intérêts et suspicion d'illégalité des délibérations du conseil municipal de Pérols sur Vézère portant sur un projet de parc éolien avec la Ste NORDEX». Nous en attendons le jugement.

Sans éluder la nécessité de diversifier nos sources d'énergie et de développer les énergies renouvelables, nous sommes persuadés que le «n'importe quoi, n'importe où et n'importe comment» n'est pas concevable, encore moins en Corrèze, une des régions les moins ventées de France qui, grâce à ses barrages hydro-électriques, est plus qu'autosuffisante et remplit déjà ses obligations vis-à-vis de la loi de Transition énergétique.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur le fait qu'au-delà des problèmes déjà évoqués s'ajoutent les risques pour la santé, les nuisances acoustiques, le recul du tourisme vert, la zizanie dans les villages et la dépréciation immobilière. Les coûts du démantèlement des éoliennes en fin de vie risquent également d'obliger les propriétaires, comme c'est le cas sur la commune de Peyrelevade, à des opérations de *repowering*, pour finalement sans doute laisser à nos enfants des cimetières bien sinistres.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous accorderez à ces éléments, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.

Notre association reste évidemment disponible pour tout échange complémentaire à ce sujet.

François VANBESIEN

Président de l'association Mille Vents Debout

Copie DREAL Limousin

Copie OFB